DÉPARTEMENT
EURE
CANTON
VAL-DE-REUIL
C.C.A.S
VAL-DE-REUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

N°DCP-2026-001

DÉCISION DU PRÉSIDENT

ATTRIBUTION DE SOUTIENS FINANCIERS EXCEPTIONNELS

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Val-de-Reuil, Officier de la Légion d'Honneur ;

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment son article R.123-1 à 9,
- Le règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale approuvé par le Conseil d'administration du 18 mai 2026, délibération n°26/05/03,
- La délibération n°26/05/01 du Conseil d'administration en date du 18 mai 2026 portant délégation de compétences au Président, pour attribution des prestations,
- L'arrêté n°A/2026-001 du 22 mai 2026 portant délégation de signature du Président à la Vice-présidente du CCAS,

CONSIDÉRANT :

Que Mme XXXX se trouve dans une situation d'urgence qu'il y a lieu, au regard de sa situation, de lui accorder un soutien financier exceptionnel.

D É C I D E

Article 1 : Un soutien financier exceptionnel d'un montant de 292 euros est attribué à Mme XXXX.

Article 2 : Cette aide sera versée selon les modalités suivantes : mandat administratif à Logéo Seine.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget du CCAS, sur les crédits prévus à cet effet.

Article 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen - 53 avenue Gustave Flaubert (76000), dans un délai de deux (2) mois suivant sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Madame la Directrice du CCAS de Val-de-Reuil est chargée de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un compte-rendu de délégation auprès du Conseil d'administration et sera enregistrée au Registre des délibérations du CCAS

Fait à Val-de-Reuil, le 9 octobre 2026

La Vice-présidente,

Rachida DORDAIN

Centre Communal d'Action Sociale - VAL DE REUIL -

La Vice-présidente certifie que le présent arrêté a été télétransmis en Préfecture de l'Eure, au titre du contrôle de la légalité
le :
et qu'il a été notifié aux intéressés.
La Vice-Présidente